

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 40355

présenté par
Mme Hammerer

ARTICLE 56

A l'alinéa 2, rédiger ainsi la première phrase : « Après le nouvel article L. 19-11-9, il est inséré une section 5, une section 6 et une section 7 ainsi rédigées :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel en faveur d'un autre amendement portant à la création d'un comité d'évaluation citoyen des retraites dans une section 7 à l'article L.19-11-9.